

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Cette séance se déroule en session ordinaire.

**Présents :** Mme N. SCHNEUWLY, Présidente  
Mme C. CHAPPUIS MAROTTA, Vice-Présidente  
Mme A. GUERREIRO, Première Secrétaire  
M. H. LINDER, Deuxième Secrétaire

Mmes M.-F. ASENSIO, M. DE PLANTA, S. MEYLAN FAVRE et M. SALES ROZMUSKI

MM. A. BODMER, E. CUENDET, N. DE FELICE, G. DEPRES, G. KALEAS, K. MÄDER,  
J. METRAL, A. MOUTHON, J. MUNIER et L. MUNIER

M. B. GIRARDET, Maire  
Mme C. PAHNKE, Conseillère administrative  
M. P. HORNUNG, Conseiller administratif

M. J. VELLA, Secrétaire général

**Excusés :** M. A. GERVAIX  
M. O. GIRARDET  
M. F. TURRETTINI

**Procès-verbal :** Mme E. MONNIN

Quatre administrés assistent à la séance.

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 20h.45 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle remercie le public présent. Elle excuse l'absence de MM. A. Gervaix, O. Girardet et F. Turrettini.

### **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2022**

**Mme la Présidente** énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 15 oui et 2 abstentions.**

### **II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**M. le Maire**

#### **1. Votations en 2023**

Les dates suivantes ont été annoncées pour les votations en 2023 :

- 12 mars 2023 - votation populaire
- 2 avril 2023 - élections du Grand Conseil et premier tour du Conseil d'Etat
- 30 avril 2023 - élection second tour du Conseil d'Etat
- 18 juin 2023 - votation populaire
- 22 octobre 2023 - élections du Conseil national et premier tour du Conseil des États
- 12 novembre 2023 - élection second tour du Conseil des États (la date de cette élection sera fixée par le Conseil d'Etat par voie d'arrêté en fin d'année 2022)
- 26 novembre 2023 - votation populaire

## 2. Distribution des prix du concours 2022 des balcons fleuris du village

La distribution des prix du concours 2022 des balcons fleuris du village aura lieu le vendredi 14 octobre 2022, à 20h00 à la salle communale.

Chacun est invité à participer à cette petite cérémonie. En cas d'intérêt, **M. le Maire** laisse le soin à chacun d'en informer directement M. Longhini, par courriel à l'adresse : [longhinio07@gmail.com](mailto:longhinio07@gmail.com).

## 3. Ligne A – arrêt « Temple »

Suite à une intervention lors de la séance du 28 avril dernier, un courrier a été adressé aux TPG dans le courant du mois de mai 2022 afin de demander que le précédent arrêt « temple » soit maintenu.

En date du 4 août 2022, une réponse a été adressée à la commune par l'Office cantonal du génie civil, compétent en la matière, dont **M. le Maire** en fait le résumé en séance.

## 4. Rampe de Cologny

Concernant les travaux à la rampe de Cologny, le planning intentionnel pour les interventions, sous réserve de l'acceptation de la part de l'OTC et de l'inspection des chantiers, est le suivant :

### Intervention week-end du 15/16 octobre

- Samedi 15 octobre entre 01h00 et 07h00 : mise en place mesures circulation avec le Plan N°1
- Samedi 15 octobre : travaux de 7h00 à 20h00
  - ❖ Mise en place du plan N°1 pour le rabotage : matin
  - ❖ Mise en place du plan N°2 pour le rabotage : après-midi
- Dimanche 16 octobre à 7h00 jusqu'au lundi 17 octobre à 5h00 :
  - ❖ Mise en place du plan N°1
  - ❖ Pose des enrobés de 7h00 à 20h00 (réouverture accès riverains à 20h00)
- Nuit du 16 au 17 octobre : réalisation des marquages sur la zone où les enrobés ont été posés et sur la zone rabotée / avec chanfreins adaptés à la circulation
- Lundi 17 octobre à 5h00 : ouverture de la circulation sur la Rampe de Cologny

### **Intervention week-end du 22/23 octobre**

- Samedi 22 octobre entre 01h00 et 07h00 : mise en place mesures circulation avec le Plan N°2
- Samedi 22 octobre à 7h00 jusqu'au lundi 24 octobre à 5h00 :
  - ❖ Plan N°2 pour pose des enrobés
  - ❖ Pose des enrobés de 7h00 à 20h00 (réouverture accès riverains à 20h00)
- Dimanche 23 octobre :
  - ❖ -Mise en place du Plan N°2 pour la réalisation des seuils en enrobés colorés
  - ❖ -Fermeture du chemin de Bellefontaine de 11h00 à 20h00,
- Nuit du 23 au 24 octobre : réalisation des marquages sur les seuils
- Lundi 24 octobre à 5h00 : ouverture de la circulation sur la Rampe de Cologny

### **5. Publicité sur les routes et abris bus**

Les panneaux trapèze sont de compétence cantonale, mais réservés à de la publicité « culturelle », étant parfois difficile de définir le critère culturel.

Concernant les abribus, il avait été demandé que les publicités soient supprimées. Il s'agit d'un contrat de 5 ans, avec un délai de résiliation de 12 mois, échéance au 30 septembre 2023. Il a donc été résilié le 4 août 2022 pour son échéance. La commune va devoir racheter les trois abribus concernés, offre de reprise de CHF 15'000.- auquel s'ajouteront les frais d'adaptation pour remplacer les panneaux d'affichage par des panneaux de verre. Ce montant n'a pas encore été chiffré à ce jour.

### **6. Extension de l'école du Manoir**

Les offres des bureaux d'architectes candidats reçues pour la réalisation de ce chantier ont été ouvertes ce matin même. Huit bureaux ont fait parvenir une offre. Le jury se réunira jeudi prochain le 6 octobre pour déterminer le bureau lauréat.

### **7. Aménagements lacustre au quai de Cologny**

Les travaux d'aménagement de la roselière prévue sur le tronçon 1, entre Genève Plage et Port-Tunnel, ont débuté. Comme pour la première roselière, il conviendra de construire une rampe dans le lac pour pouvoir faire cet aménagement.

## **Mme Pahnke**

### **1. Rentrée scolaire 2022-2023**

Selon les chiffres communiqués par le DIP, **Mme Pahnke** informe que 170 élèves, dont 157 élèves colognotes, sont inscrits pour cette année scolaire à l'école Cologny-Manoir contre 168 à la rentrée 2021.

Pour l'école Pré-Picot, l'effectif est de 196 élèves colognotes, pour un total de 293 élèves, contre 181 à la rentrée 2021.

33 élèves colognotes sont répartis entre Genève, Vandoeuvres et les Eaux-Vives.

Concernant le CO de la Gradelle, 87 élèves colognotes fréquentent cet établissement.

## **2. SIACG – authentification forte pour accès à l'informatique**

Chacun a reçu en date du 22 août 2022 un courriel informant que l'authentification forte deviendra obligatoire cet automne pour les services visibles sur internet. Les premiers services qui profiteront de cette fonctionnalité sont le Webmail (<https://webmail.acg-geneve.ch>), qui donne accès à la messagerie personnelle via un navigateur internet, et par la suite Activesync, qui permet de synchroniser cette messagerie sur un smartphone et/ou une tablette.

Étant donné que chacun utilise soit l'un, soit l'autre, soit les deux, il est obligatoire d'enregistrer un jeton **avant le 30 septembre 2022**. Passé ce délai, il ne sera plus possible de se connecter au Webmail.

Chacun a reçu dans ce courriel toutes les informations utiles pour cet enregistrement et M. Grodecki est à disposition en cas de problème lors de la création du jeton.

## **3. Enquête sur la refonte de CMnet**

Le Service intercommunal d'informatique de l'Association des Communes Genevoises (SIACG) fournit aux différentes communes l'application CMNet qui permet aux Conseillers municipaux d'organiser, de gérer leurs séances et de consulter la documentation nécessaire.

Dans le cadre d'une évolution future de la solution, le SIACG souhaite mesurer le niveau de satisfaction de l'application actuelle et connaître les éventuels besoins, via une enquête en ligne.

Chacun a reçu un message invitant à répondre à cette enquête d'ici au 10 octobre prochain.

## **4. Budget 2023 - charges de consommation électrique**

Suite à l'article paru dans l'édition de la Tribune de Genève du 15 septembre 2022 concernant l'inquiétude de certaines communes genevoises concernant les charges de consommation électrique en 2023, le Président de la commission des finances a souhaité avoir quelques précisions pour Cologny.

Concernant les bâtiments communaux (Mairie, salle communale, école du Manoir, CSC, Centre Culturel du Manoir et immeubles place du Manoir 2 et 6 à 20), la commune a signé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 un contrat avec les SIG qui prendra fin au 31 décembre 2025 pour une prestation « Électricité Vitale Vert », bloquant les prix. Il n'y aura ainsi aucun impact sur le budget 2023.

Pour les bâtiments communaux hors contrat SIG, consommation de moins de 100'000 kWh par an (Faguillon, PC, Centre de voirie et du feu), l'impact budgétaire 2023 prévu est de +CHF 5'300.- au total.

Pour ce qui est de la consommation d'électricité de l'éclairage public, un contrat a été signé avec les SIG pour une prestation « Électricité Vitale Bleue » en date du 1<sup>o</sup> janvier 2007 et qui prendra fin au 31 décembre 2024. Il s'agit d'un forfait adapté par les SIG sur les bases suivantes :

- l'évolution des tarifs de la Fédération des Métiers du Bâtiment;
- l'évolution des prix du marché de tout matériel utilisé
- la variation du nombre et du type des Installations (état des lieux annuel au 31 janvier de chaque année)

Pour information, les coûts annuels sur ces dix dernières années sont en baisse notable, suite aux campagnes d'adaptation des points lumineux avec de la technologie LED. En 2012, le coût représentait CHF 48'000.- et est passé à CHF 15'000.- en 2021.

Selon les prévisions des SIG, une augmentation de CHF 3,200.-, soit 21,4 %, sur la facture de consommation d'électricité de l'éclairage public est à prévoir.

**Mme Pahnke** en profite pour remercier son ancienne collègue Mme Christiana Juge, alors en charge de l'environnement, ainsi que **M. Bernard Girardet** en charge des routes. Tout est entrepris au sein du Conseil administratif pour maintenir les contrats mentionnés ci-dessus avec les SIG dont la commune est actionnaire. La deuxième raison est liée au fait qu'il est possible de bloquer les prix et cela avait permis de passer au Vitale Vert bien que ce soit un peu plus cher mais néanmoins un prix fixe.

**Mme de Planta** tenait simplement à féliciter pour cette baisse et cette vision de réduire la consommation d'électricité de la commune. Elle a pu voir qu'il y avait aussi un chemin test où l'on éteignait de 1 heure du matin à 5 heures du matin. Est-il prévu d'augmenter cette diminution lumineuse en vue de nouvelles économies d'énergie ?

**Mme Pahnke** indique que des décisions viennent de tomber. Les communes ont pu faire des propositions via l'ACG lors de deux séances, l'une de la commission de l'environnement et de l'agriculture, l'autre de la commission de l'aménagement et de la mobilité, qui ont permis de créer une sorte d'harmonie de l'espace public au niveau de l'éclairage et des décisions cantonales viennent de tomber.

**M. Hornung** communique les mesures d'économie d'énergie et les recommandations aux communes qui sont faites par le Conseil d'Etat qui seront vraisemblablement suivies :

- Optimisation des chaufferies au moment du démarrage de la saison de chauffe ;
- Réglage du chauffage à 20° dans les bâtiments administratifs, dans les écoles primaires et à 17° dans les salles de sport ;
- Report du démarrage de la saison de chauffe au 15 octobre sauf conditions météorologiques exceptionnelles ;
- Baisse du chauffage pendant le weekend et durant les vacances ;
- Interdiction aux membres du personnel d'utiliser du matériel de chauffage mobile ;
- Suppression de la distribution d'eau chaude dans les lieux de travail et les lieux publics sauf exception (celles-ci pouvant être les douches, par exemple, mais les robinets pour se laver les mains n'auront a priori que de l'eau froide ;
- Extension de l'éclairage nocturne intérieur, les locaux, les couloirs les vitrines et extérieurs, les bâtiments sans activité de nuit sous réserve d'exception pour des motifs sécuritaires ;

- Appel à la sobriété pour les décorations lumineuses de Noël ;
- Déduction des impacts des infrastructures sportives ;
- Enfin large communication auprès du personnel des bonnes pratiques émises par la campagne fédérale stop gaspillage.ch en matière de chauffage, ventilation, aération informatique éclairage et appareils électriques.

**M. J. Munier** n'a peut-être pas bien écouté. La commune a un contrat, on ne se fournit pas sur les marchés libres en énergie mais régulés. Jusqu'à quand ce contrat court-il ?

**Mme Pahnke** indique que le premier contrat pour les bâtiments communaux court jusqu'en 2025, le deuxième pour l'espace public, jusqu'au 31 décembre 2024. Ensuite, la commune va continuer sur cette ligne et il y a toujours des améliorations de chauffage prévues systématiquement. Il faudra beaucoup travailler dans les commissions sur la rénovation des chaufferies, ce sont des investissements qui rapportent leurs fruits.

Suite à la liste des mesures que vient d'énumérer **M Hornung, M. Kaleas** se demande si on pouvait peut-être communiquer à la population celles que la commune a prises, ceci surtout pour inciter certaines personnes à adopter les mêmes mesures que la commune

**Mme Pahnke** répond que ce sera fait. D'ailleurs le canton, dans son communiqué a mis à disposition des flyers et on peut même ajouter son logo dessus avec des pictogrammes assez parlants qui peuvent être imprimés. Ils seront insérés sur le site internet de la commune.

## **M. Hornung**

### **1. Aide humanitaire d'urgence**

Le Conseil administratif a accordé une aide d'urgence de CHF 10'000.- à Médecin sans Frontières destinée aux victimes des inondations au Pakistan.

### **2. Communes Ecoles**

Mme Brigitte Satorre-Weber représentait la commune auprès du comité de Commune École. Suite à sa démission, ce poste est à pourvoir.

Le délégué de la commune permet le lien entre l'Association Communes-École et les membres du Conseil municipal. Un rapport de ses activités est généralement transmis par le délégué à la suite des réunions du comité. Il assiste à trois séances de comité dans l'année, soit en novembre, en avril-mai et à la fin du mois d'août. L'Assemblée générale précède le comité du mois de novembre ; elle a lieu à 18h.00 et le comité à 19h.00 le même jour.

**Mme la Présidente** demande à celle ou celui qui est intéressé par cette représentation de bien vouloir s'annoncer.

**M. J. Munier** propose la candidature de **Mme Marie-France Asensio**.

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la candidature de **Mme Asensio** en tant que déléguée de la Commune de Cologny au sein du comité de l'association Communes-Ecole.

**La candidature de Mme Asensio en tant que déléguée de la Commune de Cologny au sein du comité de l'association Communes-Ecole est acceptée par 16 oui et 1 abstention.**

### **3. Œuvre sur le giratoire de la route de Vandoeuvres**

Dès le 30 septembre 2022, l'œuvre d'Alia Farid intitulée « Watervessels » sera installée sur le giratoire de la route de Vandoeuvres, en remplacement de l'œuvre de Bucher. Elle y sera exposée jusqu'au 30 novembre 2022. Il s'agit d'une partie de l'œuvre exposée dans le cadre de la biennale Sculpture Garden et qui se trouvait dans son entièreté sur la plage des Eaux-Vives.

### **4. Représentation au sein du comité du Manoir**

Conformément au règlement du Centre Culturel du Manoir, deux membres du comité au moins sont des Conseillers municipaux (article 3 « désignation »). La durée du mandat est de 5 ans (article 4 « durée du mandat), soit durant une législature.

Aucun membre du Conseil municipal n'ayant été désigné en début de législature, il sera nécessaire que deux d'entre les membres du Conseil s'annoncent afin que leur candidature soit approuvée par le conseil.

**Mme la Présidente** demande à celle ou celui qui est intéressé par cette représentation de bien vouloir s'annoncer.

Aucun membre du Conseil municipal ne s'annonce.

### **5. Ouvrage « L'art à Cologny »**

Chacun a trouvé sur sa place l'ouvrage « L'art à Cologny » remis par le Centre Culturel du Manoir en souvenir de cette année 2022 qui a marqué l'anniversaire des trente ans d'existence du Centre culturel et qui s'est déroulé tout au long de cet été. **M. Hornung** tenait personnellement à remercier sa présidente et son comité pour l'organisation de tout cet événement comme l'a d'ailleurs fait en commission culturelle son président, **M. Cuendet**.

## **III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **a) Décisions de l'Association des Communes Genevoises concernant les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal**

**Mme la Présidente** s'assure que chacun a reçu copies des différentes décisions de l'Association des Communes Genevoises concernant les domaines de subventionnement du Fonds Intercommunal.

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. le Maire** pour présenter le sujet.

**M. le Maire** informe que conformément à l'article 79 de la loi sur l'administration des communes, les Conseils municipaux peuvent s'opposer aux décisions de l'Association des communes genevoises notamment sur les domaines de subventionnements du Fond Intercommunal.

Ces décisions sont invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseils municipaux

- des deux tiers des communes ou
- d'un tiers au moins des communes, si ces communes présentent au moins la moitié de la population du canton.

1. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi en 2023, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition

**M. Cuendet** compte tenu de la présentation qui a été faite avant la séance et des enjeux financiers qui ont été présentés notamment en commission des finances, s'abstiendra sur toutes ces décisions et il invite les autres membres du Conseil à faire de même pour exprimer le mécontentement de Cologny.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision en levant la main.

**Par 7 oui et 10 abstentions, les membres du Conseil prennent acte de la décision de l'ACG relative à l'octroi en 2023, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.**

2. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à la participation du Fonds intercommunal au financement en 2023 du Bibliobus pour un montant de CHF 740'000.-

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision en levant la main.

**Par 7 oui et 10 abstentions, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative à la participation du Fonds intercommunal au financement en 2023 du Bibliobus pour un montant de CHF 740'000.-.**

3. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative au financement en 2023, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision en levant la main.

**Par 7 oui et 10 abstentions, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative au financement en 2023, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-.**

4. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG au financement en 2023, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision en levant la main.

**Par 9 oui et 8 abstentions, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative au financement en 2023, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-.**

5. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative au financement en 2023, par le Fonds Intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.-

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision en levant la main.

**Par 7 oui et 10 abstentions, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative au financement en 2023, par le Fonds intercommunal, d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.-.**

6. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à la participation en 2023, du Fonds intercommunal, aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 7'400'000.-

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision en levant la main.

**Par 17 abstentions, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative à la participation en 2023, du Fonds intercommunal, aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 7'400'000.-.**

7. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi, en 2023, par le Fonds Intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de CHF 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil de bien vouloir indiquer s'ils prennent acte de cette décision en levant la main.

**Par 8 oui, 8 abstentions et 1 non, les membres du Conseil prennent acte de la décision relative à l'octroi, en 2023, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de CHF 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.**

**b) Courrier de l'Association des Parents d'Élèves de l'école Cology Manoir suite à la décision de retrait de la Commune de Cology du GIAP au 30 juin 2024**

**Mme la Présidente** indique que chacun a pu prendre connaissance du courrier de l'Association des Parents d'Élèves de Cology Manoir du 20 juin 2022 demandant au Conseil municipal de reconsidérer sa décision de retrait.

**Mme la Présidente** indique que **Mme Pahnke**, Conseillère administrative en charge du dicastère des écoles, a accusé réception de ce courrier, qui est parvenu à la Mairie en date du 24 juin 2022, le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Elle a par ailleurs adressé un message aux parents des élèves de l'école Cology Manoir, le 22 juin 2022, les informant de la décision de retrait, tout en leur précisant que les prestations du GIAP seront délivrées jusqu'à l'échéance et que la commune entreprend toutes les démarches utiles pour trouver un successeur lequel proposera des prestations élargies, selon un cahier des charges en cours d'élaboration.

**Mme la Présidente** rappelle que la délibération y relative a été approuvée le 12 mai 2022, a été affichée en date du 13 mai avec un délai référendaire au 29 juin 2022. Cette délibération a été approuvée le 30 juin 2022 par le Département de la cohésion sociale et est devenue exécutoire à cette date.

Elle a été transmise au groupement qui en a pris acte. Le processus de sortie est donc achevé. Une ligne budgétaire destinée à l'ouverture d'un marché public a été inscrite au budget 2023, qui a été préavisée favorablement par les membres de la commission des écoles.

**Mme la Présidente** informe également que **Mme Pahnke** et **M. Métral**, Président de la commission des écoles, rencontreront des représentants de l'APE.

**Mme Pahnke** ajoute que cette rencontre aura lieu le 4 octobre 2022.

**IV. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Aucune proposition n'est présentée.

**V. RAPPORTS DE COMMISSION**

- **Constructions du 21 juin 2022**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

- **Urbanisme & développement du 27 juin 2022**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**Préavis de la page 11**

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de prolonger le moratoire (aucune dérogation octroyée (article 59, alinéa 4 LCI) dans la mesure où la commune est en train d'élaborer sa nouvelle stratégie de densification de la zone villa (zone 5) de décembre 2022 à juin 2023.

**La proposition de prolonger le moratoire (aucune dérogation octroyée (article 59, alinéa 4 LCI) dans la mesure où la commune est en train d'élaborer sa nouvelle stratégie de densification de la zone villa (zone 5) de décembre 2022 à juin 2023 est acceptée par 16 oui, et 1 non.**

- **Routes & espaces publics du 28 juin 2022**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

Page 6, avant le point 2, **Mme de Planta** réitère le fait qu'aucune réponse n'a été donnée à l'association Moratoire 5G. Elle espérait qu'au cours de cette commission, ce sujet aurait été traité mais cela ne semble pas être le cas. **Mme de Planta** observe que la commission des routes a été repoussée à deux reprises et aucune réponse n'a été donnée à cette association, alors qu'en Conseil municipal il avait été dit qu'elle allait être donnée rapidement.

**M. le Maire** prend note de la remarque.

- **Culturelle du 29 juin 2022**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**Préavis de la page 4**

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de mandater le Conseil administratif pour l'acquisition d'un piano pour un

montant de CHF 100'000.-, étant précisé que Mme Mili doit être consacrée dans cette démarche.

**La proposition de mandater le Conseil administratif pour l'acquisition d'un piano pour un montant de CHF 100'000.-, étant précisé que Mme Mili doit être consacrée dans cette démarche, est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

- **Finances du 30 août 2022**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Page 6, **Mme de Planta** demande de corriger comme suit : [...] la proportion **est** en faveur d'une baisse de ce centime (soit le contraire de ce qui est rapporté).

Page 6, **Mme Sales Rozmuski**, demande d'ajouter à son intervention : C'est une bonne idée que de vouloir rendre à la population **des projets** [...]

**Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

- **Culturelle du 5 septembre 2022**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

- **Ecoles du 6 septembre 2022**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

### Préavis de la page 9

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le dépassement de CHF 2'000.- destiné au financement des tchoukball et instruments de musique sur la ligne « divers » du budget 2022.

**Le dépassement de CHF 2'000.- destiné au financement des tchoukball et instruments de musique sur la ligne « divers » du budget 2022 est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

**Mme Pahnke** tient à dire qu'elle aurait informé de ce dépassement de crédit comme d'habitude, mais le vote a été demandé par la commission des écoles.

- **Environnement, agriculture et énergie du 12 septembre 2022**

Le procès-verbal n'ayant pas été annexé à l'ordre du jour de la présente séance sur CMNet, **Mme la Présidente** reporte son approbation à la prochaine séance.

- **Constructions du 13 septembre 2022**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le document règlement-programme, version du 23 septembre 2022, du concours de projets d'architecture et d'architecture paysagère SIA 142 à deux degrés en procédure ouverte.

**Le document règlement-programme, version du 23 septembre 2022, du concours de projets d'architecture et d'architecture paysagère SIA 142 à deux degrés en procédure ouverte est accepté à l'unanimité des membres présents.**

- **Entretien des bâtiments du 15 septembre 2022**

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**M. Linder** aimerait bien féliciter la commission pour le travail. Il a été intéressé par l'idée de la variante 3 pour les travaux d'énergie sur le Lion d'Or mais il faut aussi poser des panneaux photovoltaïques sur le Passing, Gradelle 33. **M. Linder** pense que c'est repousser le problème parce que ce bâtiment aura aussi besoin de travaux liés à l'électricité. Il encourage la commission des bâtiments à aller de l'avant avec ce projet sur ce bâtiment, il ne faut pas attendre 2025 pour créer de nouvelles surfaces, identifier de nouveaux toits. Cela aurait dû être fait depuis longtemps là où un bâtiment identifié peut accueillir des panneaux photovoltaïques.

**M. le Maire** explique que dans la variante 2, il s'agissait d'une question de calcul, de neutralité du bâtiment du Lion d'Or. Des panneaux photovoltaïques seront également mis sur le toit du Centre sportif mais cela fera partie d'un calcul global englobant le Passing. Les travaux seront faits rapidement car il faut de toute façon changer la chaudière.

**M. Linder** voulait juste dire qu'il faut aller de l'avant sur cette idée de mettre des panneaux sur Gradelle 33 parce qu'on a identifié une surface possible.

**M. le Maire** confirme qu'on va aller de l'avant avec ces panneaux mais ils ne rentreront pas dans le calcul du Lion d'Or parce qu'on trouvait que cela n'avait pas vraiment de sens.

### **Préavis de la page 13**

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de mandater Erte Ingénieurs Conseils pour poursuivre l'étude en vue de réaliser la variante 2.

**La proposition de mandater Erte Ingénieurs Conseils pour poursuivre l'étude en vue de réaliser la variante 2 est approuvée par 16 oui et 1 abstention.**

**Mme la Présidente** informe que le préavis de la page 18 fait l'objet d'un projet de délibération sous le point 7 de l'ordre du jour.

## **VI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

### **a) Passage piéton près de l'école Pré-Picot**

**M. De Félice** a été interpellé par des parents d'élèves au sujet du passage piéton près de l'école de Pré-Picot. Il voulait savoir si la commune songeait peut-être à proposer une aide pour traverser ce passage, au niveau de la Voie verte, car les vélos et les trottinettes vont très vite.

**Mme Pahnke** rappelle qu'à l'arrêt de bus, à la hauteur de Frank-Thomas, un système de barrière a été placé sur les escaliers menant à l'école, mais aucune demande n'a été faite pour sécuriser la traversée de la Voie verte. Selon le processus habituel, en cas de besoin d'une patrouilleuse scolaire, elle fera une réquisition aux APM, de la même manière que cela a été fait pour l'espace Tulette- Gradelle. Ils vont compter le nombre d'enfants qui traversent, ils font rapport et ensuite la commune écrit au Département de la sécurité qui doit valider le besoin. **Mme Pahnke** note au passage que l'APE de Pré-Picot s'est montrée très satisfaite depuis que le passage Tulette-Gradelle est sécurisé par une patrouilleuse. Elle fera donc le nécessaire pour répondre à la demande de **M. De Félice**.

**Mme Sales Rozmuski** qui traverse la Voie verte tous les matins, juste au niveau du chemin des Amoureux, confirme que les trottinettes en particulier arrivent à une vitesse incroyable. Il faut effectivement faire très attention pour traverser. Elle comprend donc le souci pour les enfants.

## **VII. PROJET DE DELIBERATION**

### **a) Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 300'000.- destiné aux travaux de rénovation des surfaces des courts de tennis N° 3, 4, 5 et 6 du Centre Sportif de Cologny, sises chemin de la Tulette 8 à Cologny**

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. le Maire** pour présenter le sujet.

**M. le Maire** indique que ce sujet a été évoqué lors des séances de la commission de l'entretien des bâtiments du 15 septembre 2022 et des sports du 26 septembre 2022. Il s'agit de rénover les

surfaces des courts de tennis N° 3, 4, 5 et 6 par un revêtement qui constituerait une alternative à la terre battue, Selon les usagers, ce revêtement permet de pratiquer même lorsqu'il pleuvine et que le sol est humide.

**M. le Maire** rappelle également que le CSC a rétrocédé à la commune CHF 200'000.-, correspondant au bénéfice réalisé en 2021. Il reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de délibération.

**La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 300'000.- destiné aux travaux de rénovation des surfaces des courts de tennis N° 3, 4, 5 et 6 du Centre Sportif de Cologny, sises chemin de la Tulette 8 à Cologny est acceptée par 16 oui et 1 abstention.**

**Mme la Présidente** déclare le huis clos.

La séance est levée par **Mme la Présidente** à 23h.30.



**Commune de Cologny**

Législature 2020-2025  
Séance du 29 septembre 2022

**Ouverture d'un crédit d'engagement de 300 000 F destiné aux travaux de rénovation des surfaces des courts de tennis N° 3, 4, 5 et 6 du Centre Sportif de Cologny, sises chemin de la Tulette 8 à Cologny**

Vu l'offre N° 331001137 établie par Realsport Group GE SA en date du 16 mars 2022 pour la rénovation des surfaces des courts de tennis N° 3, 4, 5 et 6 du Centre Sportif de Cologny,

vu le procès-verbal de la séance du Bureau du Comité et du Comité du Centre Sportif de Cologny du 16 mars 2022,

vu le procès-verbal de la séance de l'assemblée générale de l'Association du Centre Sportif de Cologny du 5 avril 2022,

vu le rapport de la séance de la commission de l'entretien des bâtiments du 15 septembre 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**le Conseil municipal décide par 16 oui et 1 abstention**

1. De réaliser les travaux de rénovation des surfaces des courts de tennis N° 3, 4, 5 et 6 du Centre Sportif de Cologny, sises chemin de la Tulette 8 à Cologny.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 300 000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 300 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.